

## **COMMUNICATION MUNICIPALE NO 591/2015**

**Séance du Conseil communal du 5 décembre 2015**

### **Contrôle des habitants**

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Cour des comptes cantonale a procédé, courant du printemps 2015, à un audit auprès d'un échantillon représentatif de 15 Contrôles des habitants des communes vaudoises, dont Lutry.

Le résultat de cet audit a été publié sur le site Internet du Canton le 18 novembre 2015. La Cour a relevé des lacunes au niveau des pratiques des Contrôles des habitants, sans viser spécifiquement l'une ou l'autre commune. Elle a émis des recommandations sur les contrôles à effectuer concernant les personnes inscrites en résidence secondaire, les contrôles internes et le respect de la protection des données.

En ce qui concerne Lutry, Le Contrôle des habitants suit très attentivement la situation des personnes en séjour en effectuant des contrôles, ceci afin d'éviter des pertes fiscales. Les prescriptions sur la protection des données sont respectées.

La Cour a relevé également un nombre important de logements inoccupés (sur Lutry 645, soit 13.7%). La Municipalité tient à préciser que la statistique fédérale sur laquelle se base la Cour des comptes date de 2013. Ces chiffres ne sont plus actuels et ont évolué avec les données plus précises saisies selon les prescriptions imposées par la LHR (Loi fédérale sur l'harmonisation des registres). Actuellement, il y a à Lutry 75 logements vides, non attribués à des habitants, soit moins de 1.5% du parc immobilier. Des contrôles de la part des services communaux doivent encore être effectués sur 80 logements.

La Municipalité prend acte de l'audit de la Cour des comptes et relève un bon niveau de qualité et de formation du Contrôle des habitants de Lutry en faveur de notre population.

LA MUNICIPALITE

Lutry, le 23 novembre 2015